



Compte-rendu affiché du 13/07 juillet 2017 au 06/11/2017

Le Président du SM4CC,

Gilbert ALLARD



56, place de l'Hôtel de Ville
74130 BONNEVILLE

**COMITE SYNDICAL
SÉANCE DU 7 JUILLET - 14H00
COMPTE-RENDU D’AFFICHAGE**

**Le procès-verbal *in extenso* de la séance du Comité Syndical
est consultable dès son approbation sur simple demande
auprès du Secrétariat du Syndicat Mixte des 4 Communautés de Communes
(56, place de l'Hôtel de Ville à Bonneville)**

L'an deux mille dix-sept, le 7 juillet à 14H00, le Comité syndical s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes du Pays Rochois, sous la présidence de Monsieur Gilbert ALLARD, Président.

Date de convocation	: le 30 juin 2017
Nombre de délégués en exercice	: 20
Nombre de délégués présents	: 15
Nombre de délégués donnant pouvoir	: 4
Nombre de délégués votants	: 19

DELEGUES PRESENTS :

Délégués titulaires :

Monsieur GAILLARD Marin, Monsieur ALLARD Gilbert, Madame ROCH Sylvie, Monsieur RATSIMBA David, Madame MOURER Isabelle, Monsieur VALLI Stéphane, Monsieur SAVOINI Serge, Monsieur MAURIS DEMOURIOUX Bertrand, Monsieur FAVRE Louis, Monsieur CICLET Jean-François, Monsieur MONATERI Pierre, Monsieur MAUME Philippe

Délégués suppléants :

Madame BOEX Colette, Monsieur BERTHIER Yvon, Monsieur TOLETTI Daniel

Délégués ayant donné pouvoir :

Monsieur MERMIN Jean-Pierre a donné pouvoir à Monsieur VALLI Stéphane, Monsieur BOUQUERAND Claude a donné pouvoir à Monsieur ALLARD Gilbert, Madame VAZQUEZ Annick a donné pouvoir à Monsieur SAVOINI Serge, Monsieur FOREL Bruno a donné pouvoir à Monsieur TOLETTI Daniel

Délégués excusés :

Monsieur BOUQUERAND Claude, Monsieur MERMIN Jean-Pierre, Monsieur LAYAT Didier, Madame VAZQUEZ Annick, Monsieur MAURIS DEMOURIOUX Bertrand, Monsieur FOREL Bruno, Madame NOEL-SANDRIN Nelly, Monsieur CHATEL Bernard, Monsieur PITTET Serge,



Assistaient également :

Monsieur CHUARD Jean-Marc, Monsieur VUILLET Matthieu

Madame BOEX Colette est désignée Secrétaire de séance.

La séance débute à 14h08

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 10 MARS 2017

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :

- Approuve le compte-rendu de la séance du 10 mars 2017

**2017-07-019 : FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES - RENOUELEMENT
2017-2020 DE LA CONVENTION DE COOPERATION INTERMODALE ENTRE LE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE ET LE SYNDICAT MIXTE DES 4 COMMUNAUTES DE
COMMUNES**

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :

- ↪ Approuve le renouvellement convention avec la Région Auvergne Rhône-Alpes, relative à la mise en œuvre de flux de données pour la vie du système d'information multimodale de Haute-Savoie,
- ↪ Autorise M. le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**2017-07-020 : FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES - RENOUELEMENT DE
LA CONVENTION PARTENARIALE RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DE FLUX DE DONNEES
POUR LA VIE DU SYSTEME D'INFORMATION MULTIMODALE MOBICIME**

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (14 voix pour) :

- ↪ Approuve le compte de gestion 2016 du budget principal arrêté à :

Résultat d'investissement (déficit)	- 2.150,33€	Résultat de fonctionnement	128.443,21€
-------------------------------------	-------------	----------------------------	-------------

- ↪ Autorise ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Président du SM4CC,
Monsieur Gilbert ALLARD

2017-07-021 : FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES - CONVENTION DE COOPERATION REGISSANT L'ORGANISATION DES SERVICES DE TRANSPORTS SUR LES PERIMETRES DU SM4CC ET DE LA 2CCAM

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :

- ↳ Annule la convention de coopération 2016-2019 régissant l'organisation des services de transports sur les périmètres du SM4CC et de la 2CCAM signée le 22 février 2017,
- ↳ Approuve la convention de coopération 2016-2019 régissant l'organisation des services de transports sur les périmètres de transport urbain du SM4CC-Proxim iti et de la 2CCAM,
- ↳ Autorise M. le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2017-07-022 : FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION TRIENNALE 2017-2020 RELATIVE A LA PRISE EN CHARGE DES ELEVES DU SECONDAIRE SITUES A MOINS DE 3KM SUR LA COMMUNE D'AYZE

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :

- ↳ Approuve le renouvellement de la convention avec la Commune d'Ayze relative aux modalités de prise en charge des élèves situés à moins de 3km sur la commune d'Ayze,
- ↳ Autorise M. le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2017-07-023 : FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION TRIENNALE 2017-2020 RELATIVE AUX MODALITES DE PRISE EN CHARGE ET D'INSCRIPTION DES ELEVES SITUES SUR LA COMMUNE DE BONNEVILLE

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :

- ↳ Approuve le renouvellement de la convention avec la Commune de Bonneville relative aux modalités de prise en charge et d'inscription des élèves domiciliés sur la commune de Bonneville,
- ↳ Autorise M. le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2017-07-024 : FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION TRIENNALE 2016-2019 RELATIVE AUX MODALITES DE PRISE EN CHARGE DES ELEVES SITUES ENTRE 2.5 ET 3KM SUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNE ARVE ET SALEVE

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :

- ↳ Approuve le renouvellement de la convention avec la Communauté de communes Arve et Salève et relative aux modalités de prise en charge des élèves domiciliés entre 2.5 et 3km,

↳ Autorise M. le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2017-07-025 : FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION TRIENNALE 2016-2019 RELATIVE AUX MODALITES DE PRISE EN CHARGE DES ELEVES SITUES A MOINS DE 3KM SUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DU PAYS ROCHOIS

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :

↳ Approuve le renouvellement de la convention avec la Communauté de communes du Pays Rochois relative aux modalités de prise en charge des élèves domiciliés à moins de 3km de leur établissement,
↳ Autorise M. le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2017-07-026 : FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION TRIENNALE 2017-2020 RELATIVE AUX MODALITES DE PRISE EN CHARGE DES ELEVES DE MIJOUET ET JUFFLY A DESTINATION DE L'ECOLE MATERNELLE ET ELEMENTAIRE DE FILLINGES

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :

↳ Approuve le renouvellement de la convention avec la Commune de Fillinges relative à l'organisation et au financement du transport des élèves de maternelle et élémentaire de l'école de Fillinges,
↳ Autorise M. le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2017-07-027 : FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION TRIENNALE 2017-2020 RELATIVE AUX MODALITES DE PRISE EN CHARGE DES ELEVES SITUES A MOINS DE 3KM SUR LA COMMUNE DE LA TOUR

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :

↳ Approuve le renouvellement de la convention avec la Commune de La Tour relative aux modalités de prise en charge des élèves situés à moins de 3km sur la commune de La Tour,
↳ Autorise M. le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2017-07-028 : FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION TRIENNALE 2017-2020 RELATIVE AUX MODALITES DE PRISE EN CHARGE DES ELEVES DE L'ECOLE D'ONNION DANS LES TRANSPORTS SCOLAIRES

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :

↳ Approuve le renouvellement de la convention avec la Commune d'Onnion relative à l'organisation et au financement du transport des élèves de maternelle et élémentaire de l'école d'Onnion,



↳ Autorise M. le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2017-07-029 : FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION TRIENNALE 2016-2019 DE DELEGATION DE COMPETENCE RELATIVE A L'ORGANISATION ET AU FINANCEMENT DU TRANSPORT SCOLAIRE DE L'ECOLE DE PETIT BORNAND LES GLIERES

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :

↳ Approuve le renouvellement de la convention de délégation de compétence relative à l'organisation et au financement du transport scolaire des élèves de l'école de Petit Bornand les Glières,

↳ Autorise M. le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2017-07-030 : FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION TRIENNALE 2017-2020 RELATIVE A L'ORGANISATION ET AU FINANCEMENT DU TRANSPORT DES ELEVES DE MATERNELLE ET ELEMENTAIRE DES ECOLES D'ESERY ET ARCULINGE

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :

↳ Approuve le renouvellement de la convention avec la Commune de Reignier-Esery relative à l'organisation et au financement du transport des élèves de maternelle et élémentaire des écoles d'Esery et Arculinge,

↳ Autorise M. le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2017-07-031 : FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION TRIENNALE RELATIVE AUX MODALITES DE PRISE EN CHARGE DES ELEVES SITUES A MOINS DE 3KM SUR LA COMMUNE DE SAINT JEOIRE

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :

↳ Approuve le renouvellement de la convention avec la Commune de Saint-Jeoire relative aux modalités de prise en charge des élèves situés à moins de 3km sur la commune de Saint-Jeoire,

↳ Autorise M. le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2017-07-032 : FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION TRIENNALE RELATIVE AUX MODALITES DE PRISE EN CHARGE DU TRANSPORT DES ELEVES DE L'ECOLE DE VOUGY

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :

↳ Approuve le renouvellement de la convention avec la Commune de Vougy relative aux modalités d'organisation des transports scolaires des élèves non pris en charge,

↳ Autorise M. le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2017-07-033 : INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – INTERCOMMUNALITE - CONVENTION RELATIVE A LA TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix pour) :

↳ Approuve la transmission par voie électronique des actes administratifs;

↳ Autorise le choix par Monsieur le Président d'une plate-forme homologuée comme support de transmission ;

↳ Autorise Monsieur le Président ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer la convention avec Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la télétransmission, notamment la souscription de certificats électroniques.

2017-07-034 : INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – INTERCOMMUNALITE – RAPPORT D'ACTIVITES 2016

Le Comité syndical a :

↳ Pris acte du rapport d'activité du Syndicat Mixte des 4 Communautés de communes de l'année 2016.

Le Président du SM4CC,
Monsieur Gilbert ALLARD

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gilbert ALLARD', is written below the printed name of the president.

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du Président du Syndicat Mixte, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Pour les délibérations relevant du contentieux électoral, l'article R119 du Code électoral s'applique : recours dans un délai de cinq jours.